

PROJET DE CONSTRUCTION DU PORT SEC DE GAO

1. **Référence du Projet** : Projet du Gouvernement de la République du Mali.
2. **Pays** : Mali.
3. **Secteur** : Transports.
4. **Titre du projet** : Construction d'un port sec à Gao.
5. **Maître d'Ouvrage** : Ministère de l'Equipement et des Transports.
6. **Localisation du Projet** : Le projet est situé dans la ville de Gao.

7. JUSTIFICATION DU PROJET :

L'engorgement des zones d'entreposage dans les ports de transit des marchandises maliennes, se traduit par le paiement de frais d'entreposage hors entrepôts maliens 5 fois plus chers à nos opérateurs économiques.

Dans le but de soustraire les marchandises maliennes à ses taxations, il est envisagé la création d'un port sec à Gao. Ce port sec permettra de constituer des stocks suffisant en territoire malien.

Le port sec de Gao sera constitué des stations douanières intérieures qui faciliteront le stockage, le conditionnement et la distribution sous douane de produits stratégiques pour l'économie malienne tant à l'importation qu'à l'exportation.

8. OBJECTIFS DU PROJET :

Le projet de port sec de Gao a pour objet la diminution du coût et l'amélioration de la disponibilité des produits de consommation pour les populations du Nord Mali (Gao, Kidal, Tombouctou et Mopti).

i. Objectifs macro-économiques :

Les incidences escomptées sur l'économie nationale sont entre autres :

- la régularité et l'accélération du circuit des importations et des exportations permettant une relance de l'économie par l'accroissement de la consommation ;
- la maîtrise du volume des échanges ainsi que la maîtrise des statistiques nationales qui constituent un outil stratégique de politique économique ;
- une facilitation du recouvrement des recettes fiscales à travers un centre unique de traitement.

ii. Objectifs micro-économiques :

On peut noter :

- la disponibilité des intrants nécessaires pour l'économie ;
- la réduction des coûts et de la durée d'acheminement des produits à travers un pôle unique qui regroupe tous les intervenants ;
- une plus grande sécurité des marchandises par la mise en place des techniques et équipements appropriés pour les opérations physiques de manutention, de stockage, de livraison etc.

iii. Objectifs stratégiques :

La création du port sec permet :

- de disposer d'un circuit d'approvisionnement d'urgence efficace ;
- de constituer et mobiliser rapidement un stock de sécurité (produits stratégiques comme les hydrocarbures, produits alimentaires, intrants industriels, autres produits) ;
- de contribuer à la lutte contre les fraudes fiscales à travers les modes de gestion de magasins cales ou sous douane ;
- le paiement des frais d'entreposage et de passage dans l'entrepôt aux opérateurs économiques nationaux.

9. DESCRIPTION SOMMAIRE DU PROJET :

Le port sec de Gao sera bâti sur une superficie de 25 hectares. L'aménagement concerne l'ensemble de la superficie disponible y compris les espaces réservées aux extensions futures. Dans le cadre de la réalisation du Port Sec de Gao les aménagements à effectuer sont les suivants : les plates formes, les bâtiments (bureaux de l'administration, des contrôles, des prestataires,...) et clôtures, les entrepôts et hangars, les voiries et les parkings, le drainage des eaux pluviales, le réseau électrique, le réseau de téléphonie et le réseau d'adduction d'eau et de sécurité incendie ainsi que tous les équipements nécessaires (engins de manutention, de pesage, de stockage, etc.)

Eu égard aux objectifs précités, l'étude pourrait comporter deux grands volets :

- volet économique et institutionnel ;
- volet infrastructures et logistique.

(i) Volet économique et institutionnel :

Par rapport à ce volet, l'accent doit être mis sur les points suivants :

- faire un diagnostic de la chaîne de transports terrestres des marchandises à travers la description et l'analyse des circuits suivants les différents corridors ;
- identifier et analyser les coûts et charges des principales voies d'approvisionnement et les comparer ;
- identifier et évaluer les flux de produits importés, exportés et en transit (nature et tonnage) et en dégager les périodicités et les fréquences ;
- proposer les différents régimes juridiques et statut que pourrait revêtir l'institution à mettre en place ainsi que son organisation (système d'exploitation et de gestion, ébauche d'organigramme, compétences humaines etc.) ;

- analyser, en vue d'une harmonisation, les aspects douaniers en rapport avec les installations et le fonctionnement du port sec ;
- prendre en compte notamment la notion de zone franche dans le fonctionnement du port sec ;
- faire l'esquisse de certaines questions notamment la gestion des garanties douanières, la vente sous-douane etc. ;
- répertorier la législation et réglementation de transport et de transit, ainsi que les us et coutumes en la manière ;
- analyser les incidences sur les recettes douanières, des collectivités et autres ;
- évaluer et analyser la rentabilité économique et financière de la réalisation de l'ouvrage ;
- identifier les partenaires potentiels pour la constitution du capital de la structure ;
- évaluer le coût global de l'ensemble de l'ouvrage ;
- proposer un mode de gestion des magasins à l'intérieur du port sec : magasins cales, magasins sous douane etc.

(ii) Volet infrastructures et logistiques :

L'étude sur les spécificités techniques doit :

- proposer le site pour l'implantation du port sec tenant compte des structures existantes ;
- proposer un plan topographique et architectural adapté pour la circulation, la manutention et autres opérations physiques ;
- identifier la nature et le nombre de bâtiments et infrastructures nécessaires pour le port sec (parc à conteneurs, magasins, parc à véhicules, bureaux transitaires, transporteurs, Conseil Malien des Chargeurs, Douane, Sécurité, Service médical, Chambre de Commerce, Poste etc.
- Faire un choix efficient des moyens logistiques (engins de manutention, pont bascule etc.) ;
- proposer un plan d'assainissement et de pavoiement des lieux ainsi que la réglementation au portail d'entrée.

10. COUT DU PROJET :

Sur la base des études réalisées pour la création de ports sec à Kayes et Sikasso par la Direction Nationale des Transports Terrestres et Fluviaux, l'ensemble des infrastructures et équipements du port sec de Gao est estimé à 4 250 000 000 FCFA répartie en 4 phases :

1. Installations de base : 1 250 000 000 FCFA
2. Extension 1 : 1 000 000 000 FCFA
3. Extension 2 : 1 000 000 000 FCFA
4. Extension 3 : 1 000 000 000 FCFA

11. ETAT ACTUEL :

Les études de faisabilité technico-économique, socio-environnementale et techniques détaillées avec élaboration de dossiers d'Appel d'Offres doivent être réalisées.

12. SITUATION D'EXECUTION :

Néant (projet en perspective).

Bamako, le 14 octobre 2013.